



arret procedure de divorce

Par **fmol**, le **01/09/2010** à **10:14**

Bonjour

Nous avons entamés une procedure de divorce mon épouse et moi même il y a quelques mois. Pour ce faire nous sommes passés chez un notaire pour faire un acte de partage des biens. Ce dernier à effectuer un projet. Depuis nous avons décidés d'arreter toute procedure de divorce. A ce jour nous n'avons rien signé. Que peux nous réclamer notre notaire comme frais.

Merci pour votre réponse.